## ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE

\* Zone à compléter obligatoirement

| Nom: CURALLUCCI de PERETTI Prénom: FMMANUE C<br>Téléphone: 06.09.18.1292 Adresse mail: Emmanuel-ele e peretti Gymaulion<br>Adresse actuelle: 10.8 rue Suce de Cresne<br>77390 Ozover Le Volgis  |
|---|
| Date de naissance : 021.02.1.1969. Lieu : Neu III y / Sel De Département :  |
| N° sécurité sociale : .7.69.0.2.9.7.0.5.7.0.4.1.  Pièce d'identité : ☑ Carte nationale d'identité ☐ Permis de conduire ☐ Passeport ☐ Autre :  |
| Situation familiale :   Célibataire   Marié(e)   Pacsé(e)   En concubinage   Divorcé(e)   Veuf/veuve  |
| Nombre d'enfants:  One F de Profest In Formatique  Nom de l'employeur: MEDICONCEPI SAS  |
| Nom de l'employeur : MEDICONCEPT SAS<br>Adresse de l'employeur : 69 Avenue Charles Roote L<br>Téléphone de l'employeur : 0.1.60.29 0.1.57   |
| Date d'embauche : O. L. 1. 1. 1. L. 1. Tophtrat de travail : D. CDI D. Autre :  |
| Salaire net mensuel: 280.7€  Autres revenus/ressources:  OUI □ NON Montant: 10000€ Annue L  Crédit(s) en cours:  OUI □ NON Mensualités: 359,40 Date de fin de remboursement: 0.108  |
| ADRESSE DE LOCATION : Rés. Voltaire, Apt n°19, 7bis avenue Bougnard 33600 PESSAC  |
| LOCATAIRE(S):   |
| Nom : CURALLUCCI DE PEREDETTI Prénom : Antoine  |
| BAILLEUR : Nom : Mme SARDINHA Adorinda Adresse : 22 chemin de la Peyrine 33360 CARIGNAN DE BORDEAUX Représenté par Mr SARDINHA Oswaldo  |
| CONDITIONS DU CONTRAT DE LOCATION :   |
| Contrat initial signé le :  |
| Montant du loyer mensuel en euros (en lettres) : six cent quarante euros (640 €)  Montant provisionnel des charges mensuelles en euros (en lettres) : quarante euros (40 €)  Montant total du loyer mensuel en euros (en lettres) : six cent quatre-vingt euros (680 €)   |
| Après avoir pris connaissance du contrat de location et de son éventuel renouvellement annexé aux présentes, la caution s'engage à se porter caution solidaire pour la durée du contrat de location et du renouvellement suivant jusqu'au :   |
|   |
| Et s'engage à ce titre, au profit du bailleur, à satisfaire à toutes les obligations du locataire résultant du contrat de location, sans bénéfice de discussion ou de division pour le paiement des loyers éventuellement révisés, des indemnités d'occupation, des charges récupérables, réparations locatives, intérêts, impôts, et frais éventuels de procédure. |
| de discussion ou de division pour le paiement des loyers éventuellement révisés, des indemnités d'occupation, des charges   |

PARAPHE:

## ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE

| * Zone à compléter obligatoirement  |
|---|
| Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation. »   |
| Seconsagn Militallucci de Perdi Emmanoc C. conforme avou reco loute<br>into morgon rue mon engagement de adulio, et reconno es avoy une<br>parforte communicações de la proture et de l'elepatice de mesol ly logs  |
| division surger a la cluste day fin de Dan pour le pagent,  |
| du loger metrisquel s'élévout à le jour à 680b/sisc cetif quite<br>vyrif euros) et de se reverien espoque avré sur la losse   |
| hors lutge et hous loyer publis et I I N 9 E E [. 13 8, au 1 27   |
| charges regularable , reportun wedging, from Eventus  |
| et somme qui pour pour espe dues june le la loglage   |
| Total Control |
| Bougnard 33600 PFSSBC efter mome en als de  |
| Bertin Di   |
|   |
|   |
|   |
|   |
|   |
| Il est convenu que le bailleur adressera l'information prévue à l'article 2016 du Code Civil par lettre simple à la date d'anniversaire du bail. Article 24 de la loi du 21/07/1994 : « Lorsque les obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre sont garanties par un cautionnement, le commandement de payer est signifié à la caution dans un délai de 15 jours à compter de la signification du commandement au locataire. A défaut, la caution ne peut être tenue au paiement des pénalités ou intérêts de retard. »  |

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour caution solidaire »

Valgis. 94,05,2023

En 2 exemplaires originaux